

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée spéciale des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 19 octobre 2011 à 20h15 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée chacun des membres du Conseil renonçant à tout autre mode de signification.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **Éthique et déontologie** – Adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Francine L. Girard à l'effet qu'à la prochaine assemblée elle présentera pour adoption un projet de règlement décrétant l'adoption d'un « **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** » pour la ville de Danville tel que requis par la « *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* »

À cet effet un exemplaire du projet de règlement et son annexe sont déposés à la présente assemblée et une copie de ces documents est donnée à chacun des membres du Conseil afin d'en exempter la lecture lors de la prochaine assemblée régulière.

- **2863 – 2011 – Scouts 24^{ième} Asbestos** – Demande d'utilisation des locaux du 54^{ième} Groupe Hibou-ge les 28 et 31 octobre 2011;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité autorise l'utilisation de ces locaux le soir du 28 octobre pour une soirée Halloween et le soir du 31 octobre pour un « portes ouvertes » au public pour mousser les activités de ce mouvement et ce aux conditions suivantes, savoir :

- 1° S'assurer de la présence d'une personne responsable à l'entrée de la bâtisse afin d'aviser les visiteurs de prêter attention aux escaliers et de s'assurer du confinement des visiteurs au niveau du corridor d'accès et des 2 locaux visés sans étalement ailleurs dans le bâtiment;

- 2° De prendre les clés nécessaires pour accéder aux locaux pendant les heures d'affaires régulières de la Municipalité; et
- 3° Inspecter les lieux avant la tenue de l'activité pour s'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage et de la sécurité des lieux.

ADOPTÉ

- **2864 – 2011** – **Parc de l'Étang Burbank** – Exploitation temporaire de la cantine pour le bénéfice de la Corporation de développement de l'Étang Burbank;

Considérant qu'il est important de permettre à la Corporation de développement de l'étang Burbank de se procurer des fonds par le biais d'activités;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité autorise la Corporation de développement de l'étang Burbank d'exploiter, elle-même ou par sous-traitance, la section « Cantine » du bâtiment de service qui se trouve au sud du stationnement de l'hôtel de ville et ce du vendredi en après-midi au dimanche soir et ce jusqu'à ce qu'il soit procédé à la fermeture du bâtiment et ses commodités pour la saison hivernale.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**